

Fiche docs B : droits et devoirs du citoyen athénien

4 Défendre la cité, une obligation pour les jeunes citoyens

Après avoir accompli leur formation militaire au service de la cité (éphébie), les futurs citoyens, après la remise d'un bouclier et d'une lance, prêtent serment.

Je ne déshonorerai pas les armes sacrées ; je n'abandonnerai pas mon compagnon de combat là où je serai en ligne ; je combattrai pour la défense de ce qui est demandé par les dieux et par les hommes ; je ne laisserai pas ma patrie affaiblie, mais plus grande et plus forte, dans la mesure de mes forces et avec l'aide de tous ; j'obéirai à ceux qui, tour à tour, exercent le pouvoir avec sagesse, aux lois établies et à celles qui seront établies avec sagesse. Si quelqu'un veut renverser ces lois, je ne le permettrai pas mais je les défendrai dans la mesure de mes forces et avec l'aide de tous et je respecterai les cultes anciens.

■ D'après une inscription grecque du IV^e siècle avant J.-C.



5 Un hoplite athénien

Détail d'un vase du V^e siècle avant J.-C., musée du Louvre, Paris.

- 1 Casque en bronze.
- 2 Cuirasse en bronze.
- 3 Lance.
- 4 Bouclier.
- 5 Épée courte.
- 6 Tunique.

Activités